



LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024



LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11
Annexe : État des résultats par projet	12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de La Fédération franco-ténoise

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fédération franco-ténoise, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fédération franco-ténoise au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

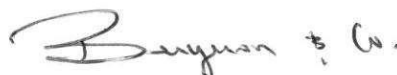
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
8 août 2024



Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS		
Ministère du Patrimoine Canadien	\$ 487,972	\$ 434,442
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	377,047	371,106
Société santé en français Canada	194,471	204,630
Organismes nationaux	21,564	38,506
Ventes, services et autres (Note 9)	79,750	57,182
Justice Canada	40,000	29,887
Amortissement des apports reportés	3,745	2,839
Dons et levées de fonds	-	300
	<u>1,204,549</u>	<u>1,138,892</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	665,754	652,852
Honoraires et frais d'administration	204,671	184,699
Déplacements	63,655	37,280
Frais d'activités	38,458	42,545
Informatique	30,176	16,602
Entretien et réparations	24,648	21,028
Services publics	21,915	24,067
Fournitures et frais de bureau	20,081	10,933
Assurances	17,730	16,594
Publicité et promotion	15,316	27,482
Cotisations et abonnements	11,564	10,398
Location d'espace	10,427	3,384
Amortissement des immobilisations corporelles	9,835	10,620
Télécommunications	8,693	15,283
Soutien aux communautés	4,550	77,271
Intérêts et frais bancaires	2,030	2,149
	<u>1,149,503</u>	<u>1,153,187</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE POSTE	<u>55,046</u>	<u>(14,295)</u>
AUTRE POSTE		
Gain/perte cession d'immob. corporelle	-	550
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>\$ 55,046</u>	<u>\$ (13,745)</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

3.

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

ACTIF NET	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Grevé d'affectation</u>	<u>Non-grevé d'affectation</u>	<u>Total 2024</u>	<u>Total 2023</u>
Solde au début de l'exercice	\$ 335,044	\$ -	\$ (1,978)	\$ 333,066	\$ 346,810
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(6,090)	-	61,136	55,046	(13,745)
Redressement des années antérieures	8,295	-	(8,295)	-	-
Affectation d'origine interne	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>\$ 337,249</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 50,863</u>	<u>\$ 388,112</u>	<u>\$ 333,065</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 3)	\$ 95,288	\$ 65,267
Comptes à recevoir (Note 4)	119,872	107,986
Taxe sur les produits et services	6,404	6,300
Frais payés d'avance	<u>52,606</u>	<u>22,897</u>
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	274,170	202,450
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 5)	<u>359,090</u>	<u>363,830</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>\$ 633,260</u>	<u>\$ 566,280</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 53,976	\$ 56,379
Salaires et cotisations sociales à payer	60,299	78,794
Revenus reportés (Note 7)	<u>109,030</u>	<u>77,548</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	223,305	212,721
APPORTS REPORTÉS (Note 8)	<u>21,843</u>	<u>20,493</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>245,148</u>	<u>233,214</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations	337,249	335,044
Actif net non-grevé d'affectation	<u>50,863</u>	<u>(1,978)</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>388,112</u>	<u>333,066</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u>\$ 633,260</u>	<u>\$ 566,280</u>

Approuvé par les Administrateurs:

Jean-François Pitre
 _____, Administrateur

Daphné Mathieu

_____, Administrateur

 SIGNED VIA ILOVEPDF
 6976270F-370A-4D53-95AA-5C92B7469C69

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Bergeron&Co.

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	\$ 55,046	\$ (13,745)
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
<i>Amortissement des apports reportés</i>	(3,745)	(2,839)
Amortissement des immobilisations corporelles	9,835	10,620
Gain/perte cession d'immob. corporelle	<u>-</u>	<u>(550)</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	61,136	(6,514)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
<i>Comptes clients</i>	15,002	4,500
Subventions à recevoir	(26,888)	18,264
Taxe sur les produits et services	(104)	16,177
Frais payés d'avance	(29,709)	9,279
Comptes fournisseurs et charges à payer	(2,402)	(49,563)
Salaires et cotisations sociales à payer	(18,496)	(49,832)
<i>Revenus reportés</i>	<u>31,482</u>	<u>40,847</u>
	<u>30,021</u>	<u>(16,842)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Montant reçus pour disposition d'immobilisation corporelles	-	550
Achats d'immobilisation corporelles	<u>-</u>	<u>(1,510)</u>
	<u>-</u>	<u>(960)</u>
Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse	30,021	(17,802)
Encaisse au début de l'exercice	<u>65,267</u>	<u>83,069</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>\$ 95,288</u>	<u>\$ 65,267</u>

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Fédération franco-ténoise est un organisme sans but lucratif incorporé sous la Loi des sociétés des Territoires du Nord-Ouest. La Fédération oeuvre à promouvoir et représenter les intérêts de la population francophone des Territoires du Nord-Ouest. En vertu de son statut d'organisme sans but lucratif, la Fédération est exonérée des impôts sur le revenu.

La Fédération reçoit 92 % (2023 - 95 %) de son revenu annuel de sources gouvernementales. La Fédération dépend de ces subventions afin de maintenir ses activités.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Fédération ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations et la dépréciation des actifs à long terme ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

- b) La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les ventes et services et autres inclus des revenus de location constatés selon la méthode linéaire sur la durée des baux et les autres revenus inclus sont constatés à titre de produits quand il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, les services ont été rendus et le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- c) La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
31 mars 2024

Immobilisations corporelles

- d) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique	30%	Amortissement dégressif
Mobilier et agencement	20%	Amortissement dégressif
Bâtiment	5%	Amortissement dégressif
Garage	5%	Amortissement dégressif

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Fédération, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats

Instruments financiers

- e) La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients, des subventions à recevoir et des fonds en fiducie.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer, des salaires et cotisations sociales à payer, des intérêts à payer, de la dette à long terme et des fonds en fiducie.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Présentation des organismes contrôlés

- f) Azimut Communications et la Fondation franco-ténoise sont contrôlées par la Fédération franco-ténoise, ces deux entités ne sont pas consolidées dans les états financiers de la Fédération franco-ténoise car ils ont individuellement et globalement une importance relative négligeable en rapport aux activités de la Fédération. Les informations financières relativement à ces organismes sont présentées à la juste valeur à la .

Apports reçus sous forme de biens et services

- g) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Dépréciation

- h) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

Ventilation des charges

- i) La Fédération répartie les charges à chaque projet en déterminant la base appropriée pour l'imputation de chaque dépense et applique cette base de façon constante chaque année. Les dépenses tel que les salaires et les frais de bureau sont répartis selon les montants alloués par les bailleurs de fonds ainsi que du budget approuvé par le conseil d'administration.

3. ENCAISSE AFFECTÉE

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Encaisse grevée d'affectation externe - revenus reportés	\$ 109,030	\$ 77,548
Encaisse non-grevée d'affectations	<u>(13,742)</u>	<u>(12,281)</u>
	<u>\$ 95,288</u>	<u>\$ 65,267</u>

4. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes clients	\$ 27,091	\$ 42,093
Subventions à recevoir	<u>92,781</u>	<u>65,893</u>
	<u>\$ 119,872</u>	<u>\$ 107,986</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2024</u>	<u>2023</u>
Matériel informatique	\$ 71,388	\$ 60,890	\$ 10,498	\$ 8,809
Mobilier et agencement	56,375	50,972	5,403	6,754
Bâtiment	245,967	166,894	79,073	83,235
Terrain	160,000	-	160,000	160,000
Garage	29,577	12,173	17,404	18,320
Oeuvres d'art	<u>86,712</u>	<u>-</u>	<u>86,712</u>	<u>86,712</u>
	<u>\$ 650,019</u>	<u>\$ 290,929</u>	<u>\$ 359,090</u>	<u>\$ 363,830</u>

6. FACILITÉS DE CRÉDIT

La Fédération a un découvert bancaire autorisé de 60 000 \$, garanti par une charge en vertu de la Loi sur les sûretés mobilières des Territoires du Nord-Ouest donnant au prêteur une sûreté réelle sur tous les actifs présents et futurs de la Fédération. Le découvert bancaire porte intérêt au taux préférentiel de la banque Royal du Canada majoré de 2 %.

La Fédération possède deux cartes de crédit ayant une limite de crédit autorisé de 30 000 \$ et 10 000 \$ respectivement. Les cartes de crédit portent un taux d'intérêt de 19,99%.

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

7. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
PCH - projets	\$ 73,428	\$ -	\$ 73,428	\$ -
FAAFC	4,120	2,669	6,789	-
PCH - fonctionnement	-	463,111	414,544	47,082
Société Santé en Français	-	230,030	194,471	31,948
Immigration, Réfugiés				
Citoyenneté Canada	-	350,159	377,047	-
Justice Canada	-	40,000	40,000	-
CDÉTNO	-	6,776	6,776	-
Collège Nordique	-	30,000	-	30,000
Fond. Can des rel. Raciales	-	8,000	8,000	-
	<u>\$ 77,548</u>	<u>\$ 1,130,745</u>	<u>\$ 1,121,055</u>	<u>\$ 109,030</u>

8. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés comprennent les fractions non amorties des apports reçus pour l'achat des immobilisations corporelles.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivants :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde d'ouverture	\$ 20,493	\$ 23,332
Additions supportés par Société Santé en Français	3,610	-
Additions supportés par le patrimoine	1,485	-
Montants amortis au revenu	<u>(3,745)</u>	<u>(2,839)</u>
Solde de fermeture	<u>\$ 21,843</u>	<u>\$ 20,493</u>

9. VENTES, SERVICES ET AUTRES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus de location	\$ 34,147	\$ 32,383
Ventes et frais d'organisation	18,319	405
Apports d'autres organismes	16,639	14,312
Remboursement des dépenses	5,884	9,961
Frais d'administration	3,930	-
Frais d'amélioration	831	-
Intérêts gagnés	<u>-</u>	<u>121</u>
	<u>\$ 79,750</u>	<u>\$ 57,182</u>



LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2024

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Fédération, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de crédit :

La Fédération est exposée à un risque de crédit sur les comptes clients et les subventions à recevoir.

Risque de liquidité :

La Fédération est exposée au risque de liquidité relativement aux comptes fournisseurs et charges à payer, aux salaires et cotisations à payer, aux intérêts à payer, à ses versements sur les dettes à long terme et au fonds en fiducie.

11. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparaison et afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE
ÉTAT DES RÉSULTATS PAR PROJET
 Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

	Fonctionnement	Immigration	Santé	Justice	Rendez-vous de la francophonie	Éliminations des transactions	Total
PRODUITS							
Ministère du Patrimoine canadien	487 972	-	-	-	-	-	487 972 \$
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	-	377 047	-	-	-	-	377 047
Société santé en français Canada	-	-	194 471	-	-	-	194 471
Organismes nationaux	6 788	-	14 776	-	-	-	21 564
Ventes et services (Note 11)	92 605	-	-	6 985	8 125	(27 964)	79 751
Justice Canada	-	-	-	40 000	-	-	40 000
Amortissement des apports reportés	3 745	-	-	-	-	-	3 745
	591 111	377 047	209 247	46 985	8 125	(27 964)	1 204 551
CHARGES							
Salaires et charges sociales	277 877	239 369	115 899	32 610	-	-	665 754
Honoraires et frais administratifs	109 698	44 037	59 899	8 303	-	(17 266)	204 671
Déplacement	28 174	25 238	8 216	2 026	-	-	63 655
Frais d'activités	6 990	14 286	9 654	-	7 528	-	38 458
Informatique	18 835	10 295	1 360	-	-	(314)	30 176
Entretien et réparations	24 648	-	1 890	-	-	(1 891)	24 648
Services publics	21 915	-	1 363	-	-	(1 363)	21 915
Fournitures et frais de bureau	15 438	2 803	3 691	-	53	(1 903)	20 081
Assurances	17 730	-	1 630	-	-	(1 630)	17 730
Publicité et promotion	3 311	11 149	311	39	506	-	15 316
Cotisations et abonnements	11 514	-	-	-	50	-	11 564
Location de bureau	1 430	2 078	4 541	4 026	1 043	(2 691)	10 427
Amortissement des immobilisations corporelles	9 835	-	-	-	-	-	9 835
Télécommunications	8 278	-	1 321	-	-	(906)	8 693
Soutien aux communautés	2 850	-	-	-	1 700	-	4 550
Intérêts et frais bancaires	2 030	-	-	-	-	-	2 030
	560 553	349 255	209 776	47 004	10 879	(27 964)	1 149 503
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	30 558	27 792	(528)	(19)	(2 754)	-	55 048 \$

Certificate of Completion

 **FFT 2024 audité.pdf**

ID: 401621d9-e700-4768-9c1f-deb9a5a440da

SIGN REQUEST ISSUED:

Aug 28, 2024


11:05 PM UTC

REQUESTED BY:

Flora Camuzet

adminfft@franco-nord.com

STATUS:

 **Completed**

on 28 Aug, 2024, 11:46 PM UTC

Audit trail

Generated on Aug 28, 2024

28 Aug, 2024, 11:18 PM UTC

Flora Camuzet has invited to sign the document

adminfft@franco-nord.com  **Verified**

28 Aug, 2024, 11:46 PM UTC

Sophie Gauthier has signed the document

sgauthier@franco-nord.com  **Verified**

50.117.233.192

